



La vigie de l'exercice des droits des personnes ayant des incapacités au Canada



Fiche d'information I Vigie de Québec, Juin 2010

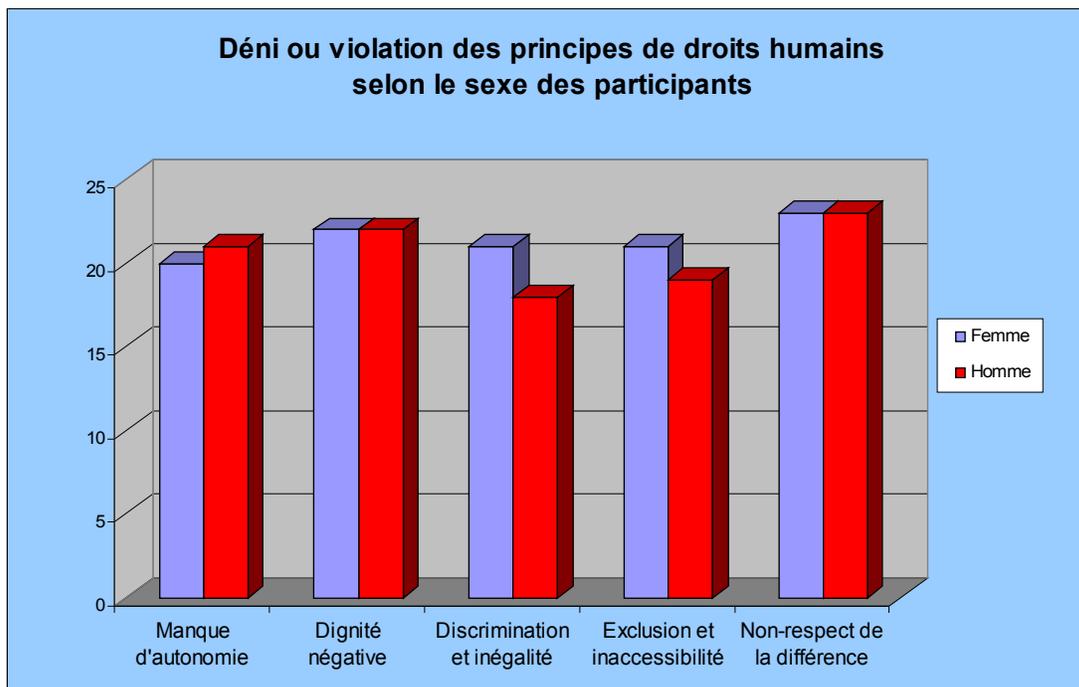
Principaux résultats:

Disability Rights Promotion International Canada (DRPI-Canada) est une Alliance de recherche université-communauté qui travaille à renforcer les capacités et les systèmes de **vigie de l'exercice des droits humains des personnes ayant une incapacité au Canada**. Les sites de vigie : Saint-John, Québec, Toronto et Vancouver

DRPI-Canada coordonne le travail de quatre thèmes de vigie: **systemique** (lois et politiques); **les expériences individuelles** (expérience personnelle), **médias** (couverture du handicap) et **les enquêtes statistiques** (informations recueillies par les études populationnelles). Les personnes ayant des incapacités et leurs organisations participent à toutes les étapes du projet.

- Les situations de **déni et de violation des droits de l'homme** étaient plus fréquentes que celles concernant l'accès et l'exercice des droits. À l'exception du domaine de *la participation sociale*, cela était vrai pour tous les autres domaines examinés dans la présente étude – *l'éducation, le travail, la sécurité du revenu et soutien, la vie privée et familiale, l'information et la communication, la santé, l'adaptation et la réadaptation, l'accès à la justice*.
- Les droits liés au domaine de **la participation sociale** ont été les plus abordés par les 46 personnes interrogées (100%). Celles-ci ont indiqué que ces droits étaient souvent bafoués en déclarant une forte incidence de non-respect pour la différence (83%), de dignité négative (80%), d'exclusion (72%) et de discrimination (61%). En contrepartie, les participants ont rapporté un grand nombre de situations de participation et d'inclusion (93%) et de respect pour la différence (74%).
- **Les femmes** étaient plus susceptibles de signaler une expérience de discrimination et d'inégalité (46% vs 39%) ainsi que d'exclusion et d'inaccessibilité (46% vs 41%) alors que les hommes étaient plus susceptibles de signaler une expérience de manque d'autonomie (46% vs 43%).
- **Une proportion importante des répondants (70%) a rapporté ou entrepris des actions officielles** comme porter plainte aux instances appropriées après avoir été confronté à une expérience de discrimination fondée sur le handicap.

Un aperçu graphique et vécu de l'exercice des droits humains des Québécois ayant des incapacités



« Ben, des fois, ça peut aller jusqu'à m'empêcher d'aller dans certains endroits, parce que justement je suis pas capable. Même des bureaux du gouvernement, des endroits où ils sont obligés de me recevoir dans le corridor, je suis pas capable de me rendre, parce que c'est pas adapté. » (Homme, 50 ans)

« Le fameux transport... c'est pas toujours évident... ben dans l'fond c'est surtout des fois on n'a pas les heures qu'on veut, y nous coupe nos temps... ou y sont dans les retards à n'en pu finir... » (Femme, 30 ans)

« Quand tu rentre dans... comme dans les dépanneurs ou n'importe quoi parce que t'as pas accès de partout, parce que moi j'suis en quadri porteur... pis tu rentre pis y'a du monde tout suite qui disent au propriétaire ou même au caissier « tu devrais pas parker ça icitte, ça pas d'affaire icitte... » pis dans les restaurants on a d'la misère... » (Homme, 55 ans)

« L'avion était supposé être là à cinq heure. L'information, sur les tableaux, c'était marqué annulé, vol reporté. Moi, je regardais ça. Qu'est-ce qui se passe ? Moi, je ne comprenais pas. J'entendais pas. Tout le monde entendait les appels, mais, moi, je suis sourde. On était là, on attendait. C'est quoi que tout le monde se promène pis c'est annulé ? Qu'est-ce qui se passe ? Fait qu'évidemment, comme je suis sourde, j'ai manqué beaucoup d'informations. » (Femme, 47 ans)